



MÉCÉNAT MUTUALISTE
FONDS DE DOTATION

Le mécénat des TPE-PME au service des territoires des Hauts-de-France

Les questions les plus fréquemment posées

À l'occasion de cette première Newsletter, nous avons décidé de **répondre aux questions les plus fréquemment posées** lorsque les entreprises s'engagent ou envisagent de se lancer dans le monde du mécénat.



Qu'est ce qu'un fonds de dotation ?

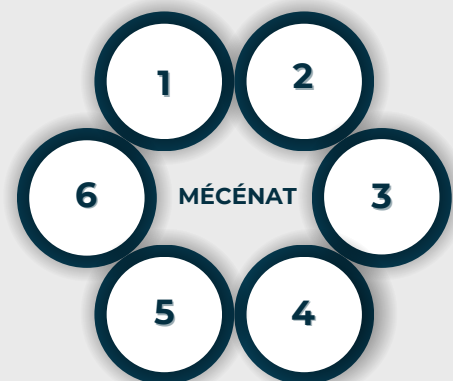
Nous sommes une structure qui **mutualise les dons de toutes ses mécènes** (TPE et PME mais aussi particuliers) désireuses de donner le montant de leur choix, pour **les reverser intégralement** à des **associations d'intérêt général**.

Pourquoi passer par un fonds de dotation ?

Cela permet la mutualisation des dons et par conséquent **le financement de projets plus conséquents pour les associations**, ce qui ne serait pas possible si elles ne recevaient que de petites sommes. De plus, nous sommes là pour accompagner les dirigeants tout au long de leur démarche philanthropique (ce que l'on appelle la régie mécénat)

Quels sont les avantages pour les entreprises ?

Le mécénat offre de nombreux avantages pour les entreprises. **Nous en avons répertorié six principaux :**



1) Contribution à l'activité du territoire :

Les dons ne sont reversés qu'à des associations qui agissent dans les **Hauts-de-France**.

2) Réseautage et relations publiques :

Notre fonds de dotation met en relation nos mécènes et nos partenaires, notamment avec l'organisation chaque année d'une **soirée bilan d'actions**.

3) Avantages fiscaux :

Les donateurs bénéficient d'une **réduction fiscale** avec une déduction d'une partie significative de la contribution selon leurs statuts (société ou particuliers).

4) RSE :

Le mécénat permet à l'entreprise d'optimiser son **engagement social** et **environnemental**.

5) Développement de la notoriété locale :

Nous mettons en avant nos donateurs sur nos différents **réseaux sociaux**.

6) Un renforcement des valeurs de l'entreprise :

Le mécénat renforce le sentiment d'adhésion et de fierté parmi les employés, favorisant une **culture d'entreprise solide** et unifiée.

Est-ce que tous les dons sont reversés ?

En tant qu'organisme à but non lucratif, le fonds de dotation **reverse intégralement tous les dons***. Composé de bénévoles, il n'a aucun but lucratif.

**À l'exception des frais de gestion du fonds (7%), tout excédent non utilisé est reversé dans les dons aux associations.*

Dans le prochain numéro, nous plongerons dans **l'histoire du mécénat** en énumérant quelques dates marquantes. Nous aborderons également la notion d'**intérêt général**.

Nos actualités

Le **23 mars** a eu lieu notre **soirée annuelle** retraçant toute notre année 2023. L'occasion de réunir nos mécènes, les associations soutenues et nos partenaires.

La soirée a commencé avec une intervention d'**Agathe Vanhaverbeke** de la Fondation de France, sur la vision du mécénat dans la région des Hauts-de-France.

Suivi d'une présentation de nos lauréats : l'association **Les Robin.e.s des Bennes**, l'association **La Chartreuse de Neuville** et l'**Agence du Don en Nature**.

Enfin, la soirée s'est conclue par un cocktail réalisé par **Aymeric Pataud**, en collaboration avec l'association **Les Robin.e.s des Bennes**, avec pour défi de créer un cocktail à partir de produits non commercialisables mais consommables.



06 95 45 73 30 | contact@fddm.org

WWW.FDDM.ORG

